

Direction : Direction Citoyenneté, Politique de la ville

Vie Associative et Relations internationales

REF : QUARTIERS2007006

OBJET : Affectation de la subvention de 9 512 euros sur les 15 000 euros de l'association "Comité de coopération Aubervilliers-Boully-Solidaires"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la subvention de 15 000 € votée par le conseil municipal du 29 Mars 2007,

Vu le projet de coopération 2007 avec la commune de Boully portant sur la formation de quatre accoucheuses auxiliaires pour quatre localités de la commune de Boully, ainsi que la formation de l'infirmier du centre de santé de Boully,

Considérant la nécessité d'affecter la somme de 9 512 € sur 15 000 € à ce projet,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : Décide qu'une somme de 9.512 (neuf mille cinq cent douze) euros sur les 15.000 (quinze mille) euros de subvention accordée à l'association « Comité de coopération Aubervilliers-Boully-Solidaires », lors du Conseil Municipal du 29 mars 2007, sera attribuée au projet de « FORMATION DE QUATRE ACCOUCHEUSES AUXILIAIRE POUR QUATRE LOCALITES DE LA COMMUNE, FORMATION DE L'INFIRMIER DU CENTRE DE SANTE DE BOULLY. »

Le Maire